

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : SEANCE DU MARDI 28 JUILLET 2020

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, par Marie-Christine Bouchet, le Maire, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes (pour les raisons sanitaires liées au Covid-19) de Prignac et Marcamps, le mardi 28 juillet 2020 à 18h30, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Bardeau en l'absence de Madame le Maire avec l'ordre du jour suivant :

Décision modificative n°1

Informations et questions diverses

Date de convocation : 23 juillet 2020

Etai^{ent} présents : Mesdames Ducloux Hélène, Bérard Tiffany, Levreaud Corine, Guichou Julie, Messieurs Bardeau Jean-Luc, Monteil Thierry, Andrieu Fabrice, Veysière Alain, Lefèvre Laury, Picard Jean-Luc, Pereira Ramos Henri.

Excusé(s) : Mesdames Marie-Christine Bouchet (donne pouvoir à Corine Levreaud), Mélanie Bérenguer (donne pouvoir à Fabrice Andrieu), Myriam Robitaille (donne pouvoir à Tiffany Bérard) et Monsieur Marc Martinez (donne pouvoir à Jean-Luc Picard).

Absent : sans objet

Secrétaire de séance : Fabrice Andrieu.

Monsieur le Président de séance, Jean-Luc Bardeau demande s'il y a des remarques sur la rédaction du compte-rendu du conseil municipal du 21 juillet 2020.

Monsieur Jean-Luc Picard souhaite revenir sur le troisième point, à savoir : l'autorisation générale et permanente de poursuites. Monsieur Picard : « Nous sommes favorables à cette mesure, nous nous sommes abstenus car, ainsi que nous l'avons exposé, dans une commune l'ordonnateur est le maire et qu'en conséquence le conseil municipal n'est pas compétent pour accorder cette autorisation, seul le maire peut l'être en publiant un arrêté. (Explication non reprise dans le compte-rendu).

Monsieur Bardeau prend note de la remarque et poursuit avec l'ordre de jour.

Délibération n° 20200728-01 : Décision modificative n°1

Monsieur Jean-Luc Bardeau s'assure que tout le monde a bien reçu la présentation de la décision modificative comme suit.

| COMPTES DEPENSES | | | | | | |
|------------------|---------|------|-------|------|--|------------|
| Sens | Section | Chap | Art. | Op | Objet | Montant |
| D | I | 020 | 020 | OPFI | Dépenses imprévues | -7 963,59 |
| D | I | 21 | 2111 | 93 | Terrains nus | -40 000,00 |
| D | I | 001 | 001 | OPFI | Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | 91 463,59 |
| D | F | 67 | 678 | | Autres charges exceptionnelles | -1 000,00 |
| D | F | 65 | 6574 | | Subventions de fonctionnement aux associations | -4 000,00 |
| D | F | 011 | 6156 | | Maintenance | -3 000,00 |
| D | F | 011 | 60636 | | Vêtements de travail | -1 500,00 |
| D | F | 011 | 60633 | | Fournitures de voirie | -3 000,00 |
| D | F | 011 | 60632 | | Fournitures de petit équipement | -5 000,00 |
| D | F | 022 | 022 | | Dépenses imprévues | -26 000,00 |
| D | F | 023 | 023 | | Virement à la section d'investissement | 43 500,00 |
| | | | | | Total | 43 500,00 |
| COMPTES RECETTES | | | | | | |
| Sens | Section | Chap | Art. | Op | Objet | Montant |
| R | I | 021 | 021 | OPFI | Virement de la section d'exploitation | 43 500,00 |
| | | | | | Total | 43 500,00 |

Monsieur Jean-Luc Bardeau propose de passer au vote.

Pour : 11

Contre : -

Abstention : 4

Madame Hélène Ducloux prend la parole pour expliquer le motif des abstentions des membres de l'opposition de la liste de Monsieur Martinez : « *L'erreur technique du report du Déficit d'Investissement a été rectifiée, certes, mais bien sûr au détriment d'autres lignes budgétaires, car nous constatons, entre autres, que :*

1- l'achat du terrain pour la mise en place du CITY PARC a été annulé,

2- les subventions de fonctionnement aux Associations ont été diminuées de 4.000 €. (Prévu 16 000€ - 4 000€ reste 12 000€)

Monsieur Picard : « *les principaux points évoqués lors de notre intervention en Conseil Municipal du 21 juillet comme :*

- les frais d'acte de contentieux,

- les revenus d'immeubles,

N'ont reçu aucune réponse.

-le remboursement du prêt de 285 000 € « en l'attente de subventions »

A reçu de la part de Madame Le Maire, des réponses qui ne nous satisfont pas.

En conséquence, nous constatons que ce budget reste toujours inexact et insincère. »

Monsieur Jean-Luc Picard essaye de continuer le raisonnement lorsqu'il est interrompu par Monsieur Jean-Luc Bardeau qui demande à apporter des réponses à leur intervention du 21 juillet concernant le vote du budget.

Informations et questions diverses

Réponses apportées aux remarques faites lors du précédent conseil municipal

Monsieur Bardeau : « Je vais maintenant répondre à des questions posées par Monsieur Picard et Mme Ducloux et lues par Monsieur Picard lors du précédent conseil. Tous les contacts de travail au sujet du BP 2020 ont eu lieu par e-mail. Par ailleurs, tout élu devant se tenir informé des affaires communales, il peut, et même, doit passer en Mairie demander des renseignements et consulter des documents. »

Monsieur Picard : « Effectivement, nous avons reçu, en Commission, 5 jours avant le vote du budget un document de 8 pages. Dans l'immédiateté il n'était pas possible, pour moi, de porter un jugement sur ce document. Je n'ai pas toutes les compétences pour l'analyser en 1 heure (durée de la Commission). Lors du CM du 21 juillet, nous avons énoncé le travail d'équipe réalisé par « Prignac et Marcamps Autrement », entre le 15 et le 21 juillet. Seul je n'étais pas en mesure de me prononcer. »

Réponses apportées : Déficit d'investissement reporté erroné

Monsieur Jean-Luc Bardeau : « Au dernier conseil municipal nous avons dit vérifier cette information. Effectivement la rapidité et l'enchaînement des réunions, sous la pression du rattrapage du timing des équipes municipales élues en mars 2020, sur fond de covid-19, a entraîné cette anomalie.

Vous l'avez relevé et annoncé dans une note lue par vous-même (Mr Picard), c'est bien pour la commune, mais seulement lors du vote du Budget la mardi 21 juillet. Alors que vous êtes membre de la Commission des finances qui s'est réunie (en votre présence) le 16 juillet, soit 5 jours avant ! »

A ce propos, je tiens à rappeler le rôle des commissions municipales : elles ont un rôle consultatif et donnent un avis sur les affaires relevant de leur compétence. Les élus y discutent des problèmes concrets des habitants et proposent des solutions. Les décisions sont soumises au vote du Conseil Municipal ou sont prises directement par le Maire selon les cas.

Plus particulièrement, la commission des finances est chargée de la programmation budgétaire, des finances, de l'établissement du budget, du compte administratif et de leur suivi.

Je vous rappelle que chaque commission à un représentant de chaque liste d'opposition : libre à vous d'y siéger et d'y faire entendre votre voix.

Vous étiez donc présent et muet à la commission du 16 et lecteur de commentaires et interrogations lors du CM du 21, mais trop tardivement : nous votions le BP 2020. »

Dotation aux amortissements non équilibrée

Monsieur Jean-Luc Bardeau : Dépenses d'investissement « Il s'agit du Chap 042 Art 6811 le chiffre exact est 21 274.50 euros, conforme. ». Recettes d'investissement « il s'agit du Chap 040 le chiffre de 7 906.00 euros est un article du chapitre qui pointe vers une opération financière. Alors que le chapitre est lui équilibré à 21 274.50 euros.

Les chapitres 042 et 040 sont donc équilibrés. »

Article 6227 – Frais d'acte et de contentieux

Monsieur Jean-Luc Bardeau : « Comme chaque habitant peut le constater, il y a une forte croissance des permis de construire en lien avec la hausse des instructions de permis de construire : 3 lotissements, de nombreux logements individuels, des rénovations, etc. »

Article 752 – Revenus des immeubles

Monsieur Jean-Luc Bardeau : « Ces variations s'expliquent entre autres par la fin de location d'un logement à la bibliothèque, celui-ci semblant nécessiter une rénovation ; Pour ce qui est des baux commerciaux, je n'ai pas de réponses aujourd'hui. Madame le Maire étant absente nous devons consulter le dossier. »

Opération 159 – Remise en conformité des carrières

Monsieur Jean-Luc Bardeau : « Effectivement, comme vous le dites (Mr Picard), le sujet des carrières n'a pas sa place dans ce débat budgétaire. Mais pour l'instant, en cas d'agir rapidement, nous suivons la proposition à moindre coût pour la commune signifiée par la DREAL, qui consiste à provisionner 36 000.00 euros pour recouvrer. Mais nous reprendrons plus globalement l'étude de ce dossier. »

Monsieur Jean-Luc Picard : ok

Compte 1641 – Remboursement des emprunts dont le prêt de 285 000.00 euros effectué (en attente de subventions)

Monsieur Jean-Luc Bardeau : « Pour ce qui est du financement des 285 000.00 euros par crédit relais, c'est un arbitrage effectué par l'ancienne municipalité et validé par le Trésorier Public. »

« La ventilation de cette somme (285 000.00 euros) est la suivante : 140 000.00 euros de restes à réaliser 2019 (inscrit au budget 2019 mais non débloqué) + 244 000.00 euros prévu au BP 2020. Cette opération globale sera réalisée conformément aux engagements du contrat de prêt signé. »

Type de crédit

Monsieur Jean-Luc Bardeau : « Vous évoquez des éléments abordés lors de votre réunion publique du 12 mars, en rapport avec l'emprunt de 441 000.00 euros sur 15 ans et de 285 000.00 euros sur 2 ans. Aujourd'hui, vous êtes élu et membre de la commission des finances, c'est dans ce cadre que vous devez évoquer ces sujets : c'est l'espace de travail et de discussion des finances. »

Conclusion budget

Monsieur Jean-Luc Bardeau : « Pour conclure : Monsieur Picard, vous avez relevé une anomalie dans l'élaboration du BP 2020, mais vous n'avez pas jugé nécessaire d'informer les membres de la commission des finances, ôtant ainsi la possibilité à ses membres, donc à vous-même, de débattre de ce budget, tout en éclairant de leur avis les 15 membres du conseil municipal nouvellement élus.

Cependant, nous avons conçu un budget équilibré pour 2020, ce qui permettra au conseil municipal de travailler dans la sérénité et l'apaisement, pour le bien de tous en prenant en compte votre remarque de manière réactive. Chaque assemblée a son rôle et ses principes : la commission débat et le conseil municipal vote. »

Questions diverses

Monsieur Jean-Luc Bardeau propose de lever la séance.

Après plusieurs tentatives d'interventions de la part de Monsieur Picard et Madame Ducloux pour expliquer le problème posé par le prêt de 285 000.00 euros en attente de subvention, restent difficiles. « Nous avons refait le calcul... En cumulant les subventions reçues avec le FCTVA, on n'arrive pas à 285 000 euros. Il manque plus de 100 000 euros ! Où sont les subventions ?... ».

Monsieur Jean-Luc Bardeau précise qu'il donne la parole à Madame Ducloux puis à Monsieur Pereira Ramos avant de lever la séance.

Madame Hélène Ducloux propose d'établir un calendrier de réunion de travail, des commissions et des conseils municipaux et ce dans un souci de confort afin que chacun puisse s'organiser. Madame Ducloux précise également qu'il serait souhaitable d'éviter les réunions de conseil le mardi soir (pendant la période épidémique) afin de ne pas gêner la distribution de l'association AMAP. Madame Ducloux insiste sur le fait que cela est une remarque de confort et que ce n'est pas à considérer comme un reproche.

Monsieur Henri Pereira Ramos répond tout d'abord à Madame Ducloux quant aux dernières dates des différentes commissions qui ont été très rapprochées car la date limite de convocation était-elle même très courte, avant le 31 juillet soit 15 jours après le vote des commissions.

Monsieur Henri Pereira Ramos rapporte que sa demande de consultation des baux commerciaux faite en janvier 2019 reste sans réponse.

Monsieur Henri Pereira Ramos demande qu'en est-il du futur règlement intérieur du conseil municipal ?

Monsieur Jean-Luc Bardeau répond qu'il sera partagé dès que possible avec quelque chose de concret.

Monsieur Henri Pereira Ramos demande s'il est prévu dans le cahier des charges de la Boulangerie de l'autoriser à vendre le quotidien « Sud-Ouest » et l'hebdomadaire « Haute Gironde » ? Il rappelle sa volonté de ne pas créer de concurrence déloyale avec les autres commerces déjà existant sur la commune.

Séance levée à 18 h 59